



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} décembre 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Francis WOEHL, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, David GIROLT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Chantal HUMMEL), Pia CLAUSS (donne pouvoir à Vincent FRISON), Bruno ROTT (donne pouvoir à David GIROLT), Matthieu SAUM (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 14

OBJET : 4. AFFAIRES ADMINISTRATIVE – RESSOURCES HUMAINES
4.2 ECOLE MATERNELLE DE SEEBACH : Signature d'un contrat de remplacement temporaire

Suite à l'absence de l'ATSEM en charge du soutien des enseignants de l'école maternelle de SEEBACH et de l'accompagnement des enfants prenant le bus scolaire, il est apparu opportun d'engager une personne en soutien de l'ATSEM titulaire sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 juillet 1984 du 6 novembre 2023 au 22 décembre 2023.

Il a été proposé à Mme Cindy SCHNEIDER de travailler en qualité d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, de 8h00 à 11h30 tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour un total de 14heures par semaine.

La rémunération se fera sur la base de l'échelon 01 du grade d'adjoint technique territorial contractuel, indice brut : 368, indice majoré : 361 pour une durée hebdomadaire de service de 14 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de mettre en place un contrat selon les conditions citées ci-dessus du 6 novembre 2023 au 22 décembre 2023,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Vincent FRISON



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

